



N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE	
SYNDICAT DES BASSINS DU NEGRON ET DU SAINT-MEXME (Vienne aval et affluents) Pôle communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire 1, rue du stade – 37500 CINAIS Nature des activités : Collectivité territoriale	
ESPECE ANIMALE CONCERNEE	Description (1)
Nom scientifique Nom commun	
Mammifères	
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)	Impact en phase travaux par destruction d'habitats par les engins : <ul style="list-style-type: none"> - Au droit de la destruction du pont canal et re-création d'une confluence entre le fossé central et le Négron, sur une vingtaine de mètres. - Sur le bief du Négron en amont du moulin de Vrilly sur environ 120 m. - Sur la zone de reprofilage du Négron au droit du moulin Ciret et en amont du pont de la réserve, sur environ 500m

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de renaturation du marais de Taligny Voir dossier joint, partie présentation du projet Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *	
Destruction <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : travaux de terrassement localisés dans le lit mineur pour améliorer la qualité écologique du site.	

Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser :

voir dossier joint

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *	
Formation initiale en biologie animale	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : écologues présents pour encadrer le chantier
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/> Préciser :
Autre formation	<input type="checkbox"/> Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Préciser la période : 2018 à 2021 (voir planning) ou la date : /

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Régions administratives : Centre Val de Loire Départements : Indre et Loire Cantons : Chinon Communes : Seuilly, la Roche Clermault

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE


Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos <input checked="" type="checkbox"/>
Mesures de protection réglementaires..... <input type="checkbox"/>
Mesures contractuelles de gestion de l'espace <input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des populations de l'espèce <input type="checkbox"/>
Autres mesures <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : précautions diverses en phase chantier, ...
Principales mesures (suite et détail dans le dossier joint) :
- Mise en place d'un management environnemental du chantier
- Mise en place de procédures permettant de limiter les risques de pollution en phase chantier
- Eviter les travaux durant les périodes les plus sensibles du cycle biologique des espèces patrimoniales
- Limiter l'emprise globale du chantier
- Maintenir le fonctionnement hydraulique du secteur
- Remettre en état le site après travaux
- Limitation du passage des engins : balisage de la zone de chantier et des accès
- Création et entretien de nouveaux habitats

Voir dossier joint

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : le marais fait l'objet d'un suivi régulier, qui sera poursuivi, voir planning dans dossier joint

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Avoine, le Votre signature 
--	--

